JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT POUR FORMATION

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e), Marie-Christine Lichtlé, Directrice de Montpellier Management, Université de Montpellier, certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et Montpellier Management, ne peuvent être différés, l’activité ne peut être réalisée à distance et est indispensable au suivi de sa formation à l’Université :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Nature de l’activité professionnelle : formation (article 34 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020)

Lieux d’enseignement :

Moyen de déplacement :

Durée de validité (date du rendez-vous) :

Nom et cachet de l’établissement :

Fait à : Montpellier

Le : 05/11/2020